



FORMULAIRE DE REPRISE D'ENTRAINEMENT ET UTILISATION DES VESTIAIRES & DOUCHES

Le présent formulaire définit les conditions auxquelles son signataire peut accéder aux installations du club (entraînements, vestiaires & douches) en raison de la crise sanitaire COVID-19.

Accès au gymnase

- L'accès au gymnase est réservé aux encadrants, aux pratiquants et aux responsables d'équipe de chaque catégorie.
- Les accompagnateurs restent à l'extérieur.
- Chaque entraîneur, pratiquant ou responsable lors de son entrée doit :
 - porter son masque
 - s'inscrire sur le registre à l'entrée (date, heure d'entrée, heure de sortie, catégorie)
 - se désinfecter avec le gel mise à disposition à l'entrée de la salle

Vestiaires et douches

- Les vestiaires collectifs sont accessibles sous conditions :
 - Utilisation par une catégorie à la fois
 - Respect de la distanciation physique d'au moins 1 mètre entre les personnes
 - Port du masque obligatoire (à partir de 11 ans).
- Les douches collectives et individuelles sont accessibles sous conditions :
 - Respect de la distanciation physique d'au moins 1 mètre entre les personnes en utilisant 1 douche sur 2 pour les douches collectives

Dans le gymnase

- Respect des règles sanitaires : distanciation d'un mètre minimum entre deux personnes en toutes circonstances, lavage régulier des mains avec du savon dans les sanitaires ou usage de gel hydro-alcoolique mis à disposition par l'association
- Port du masque obligatoire pour tous les pratiquants (à partir de 11 ans) et les encadrants dans le gymnase, y compris dans les vestiaires et sanitaires.
- Le port du masque n'est pas obligatoire sur le terrain (à l'intérieur des balustrades).
- Les pratiquants doivent posséder leur propre matériel et leur gourde personnelle. Il est fortement conseillé dans la mesure du possible de venir aux entraînements partiellement équipés ou de s'équiper à l'extérieur lorsque les conditions météorologiques le permettent.

En cas de symptôme de la maladie COVID19, le licencié ou responsable légal de l'enfant doit prévenir l'association rapidement : vrhlesaignons@gmail.com

Le Référent COVID pour le club est : **Audrey CHABOD**. Chaque responsable d'équipe / Entraîneur se charge de faire respecter le protocole sur son créneau.

PAR LA PRÉSENTE :

- Il atteste avoir été informé que le Club s'est engagé à respecter les mesures édictées par le gouvernement pour freiner la diffusion du Covid-19 tout au long de la crise sanitaire actuelle.
- Il reconnaît que malgré la mise en œuvre de ces moyens de protection le Club ne peut lui garantir une protection totale contre une exposition et/ou une contamination par le Covid-19.
- Il s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires à la protection de sa santé et de celle des autres personnes présentes dans l'enceinte sportive du Club, notamment en respectant le protocole ci-dessus

- Il s'engage à respecter les mesures de protection obligatoires ainsi que les mesures de protection préconisées par le gouvernement et en particulier celles édictées par le ministère des sports ;

Nom et prénom du membre :

Numéro de licence :

Pour les mineurs nom et prénom du responsable légal :

Atteste avoir pris connaissance du Protocole sanitaire ci-dessus lié aux entrainements et à l'utilisation des vestiaires & douches

Date :/...../.....

Signature de l'adhérent (à partir de 11 ans) **et** du responsable légal pour les mineurs